

Enquête d'utilité publique

Objet : projet de création d'un centre d'activités commerciales sur la zone intercommunale de la Mude

MAIRIE DE BESSINES
A l'attention du Commissaire Enquêteur
ZAC la Mude

Niort, le 07 juillet 2005

GG/MWM

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je tenais avant toute chose à vous remercier de votre accueil lors de notre entrevue du 1^{er} juillet dernier en Mairie de Bessines, ainsi que pour les précisions que vous avez pu m'apporter sur ce dossier. Cependant même si son l'importance ne m'a pas permis de prendre connaissance de chaque pièce en détail, sachez que malgré vos informations, mon analyse n'a pas changé.

Je reste en effet opposée à ce projet, pour plusieurs séries de raisons : des raisons tenant tout d'abord aux conditions de réalisations du projet telles qu'envisagées et des raisons tenant à l'inspiration même du projet.

D'abord, je note que le caractère inondable du site choisi et sa proximité avec la zone humide du marais de Bessines n'en font pas un site propice à l'implantation d'une zone d'activités commerciales. L'imperméabilisation d'une surface si vaste ne manquera pas d'avoir des effets négatifs sur l'écoulement des eaux quelles que soient les solutions proposées pour y remédier.

D'autres point négatifs tel que l'impact sur la circulation aux vues de l'accroissement du nombre de poids lourds et de véhicules légers, qu'il ne manquera pas de susciter sur un trafic déjà important lié à la RN 11.

Il aura à coup sur des conséquences néfastes en termes de pollution atmosphérique et de sécurité ; mais aussi de pollution sonore, avec le risque de points noirs bruits.

De même d'autres aspects peu développés usuellement comme la pollution lumineuse dont on fait si peu d'écho qui perturbe considérablement toute une série d'espèces animales nocturnes ou crépusculaires.

Les points évoqués, ci-dessus, concentré sur des aspects environnementaux structurels qui perturbent le cadre de vie de nos concitoyens, relativisent le traitement paysager du dossier, qui seul semble avoir été suffisamment considéré. J'ai bien noté qu'un talus allait être érigé pour en occulter la vue, mais il est plutôt symbolique quand il s'agit d'incarner une « entrée » de ville et la Porte du Marais. Au final, ce type de problématiques m'amène, vous le comprendrez à soulever l'irrecevabilité des conditions de réalisation du projet et à dénoncer son bilan écologique et environnemental.

A cette dimension environnementale s'ajoute un aspect socio-économique bien concret dont je crains que les effets négatifs n'aient pas été mesurés avec précision et prudence.

1) S'agissant tout d'abord de l'économie de distribution en elle-même : Vous m'avez avancé sur le sujet que cette zone d'activités allait permettre de disperser une clientèle actuellement concentrée sur la zone Mendes France. Je pense que cette vision des choses est un peu superficielle. En effet, pour les enseignes existant dans le canton Niort-nord déjà, (Gemo, Jouetland etc...)il est évident que leur chiffre d'affaire ne pourra être maintenu, dans la mesure où les clients qui iront à La Mude n'iront plus à Mendes France. Les conséquences directes sur les emplois se feront donc sentir, et là où l'on aura « habillé Paul », on « déshabillera Jacques ». En cas de fermeture, ce qui n'est pas à exclure à plus ou moins long terme, en sus des problèmes d'emploi se grefferont des problèmes de friche industrielle, de squat, de coûts de réhabilitation, etc...Depuis une cinquantaine d'années que nous en faisons les frais, les expériences de ce type doivent donc nous amener à adopter une démarche raisonnable.

Les conséquences indirectes quant à elles risqueront de se faire sentir sur d'autres enseignes (luminaires par exemple), car je doute fort que les populations passent leur temps à contourner l'agglomération aux fins d'assurer le maintien économique des magasins où ils se servaient auparavant. Ainsi, dans un contexte de non augmentation du nombre de consommateurs, pour une agglomération comme la nôtre, l'hypothèse du maintien de deux magasins sur une même niche commerciale semble peu vraisemblable à plus ou moins long terme.

Enfin, vous m'avez dit que ce projet éviterait que les gens aillent à La Rochelle. Là encore, parce que « aller à La Rochelle » relève d'une démarche de « loisir-promenade-changement de cadre » avérée, je pense que cet argument n'est pas recevable. J'aurai préféré que vous me disiez que vous vouliez attirer les rochelais ! A ce moment là, c'est une toute autre démarche qu'il eut fallu avoir.

Il en va de même pour les surfaces alimentaires, que sont Carrefour et Champion, enseignes qui font certes, parties d'un même groupe et dont vous m'avez dit qu'elles avaient trouvé des arrangements, soit ...Cependant en application d'un principe de réalité et de son inscription dans un contexte d'économie concurrentielle, il y a fort à craindre que les marges du premier diminuent. Pour appuyer cette analyse, notons qu'au niveau départemental la densité moyenne des supermarchés-hypermarchés à prédominance alimentaire s'élève à 381 m² / 1000 habitants ce qui est supérieur à la moyenne nationale et que plus précisément dans la zone de la CAN, avec un total de 5 hypermarchés et 24 supermarchés, le marché de l'alimentaire est

d'ores et déjà saturé !! Dans ces conditions on voit mal comment démontrer le bien fondé d'un projet ignorant à ce point la réalité de la situation. Qu'arrivera-il là encore aux salariés en cas de baisse trop importante du chiffre d'affaire ?

2) s'agissant de la ville de Niort :

La commune de Niort et ses quelques commerçants souffrent déjà de l'appel produit par la zone Mendes France ainsi que, de plus en plus, de l'ouverture de moyennes surfaces le dimanche matin. Comment peut-on à la fois promouvoir la revitalisation des centres villes avec de l'argent public et accepter l'implantation de zones d'activités commerciales à la périphérie qui vont enrichir les capitaux d'actionnaires de multinationales ? Si, en plus nous pensons à une possible installation de magasins d'usine, comme c'est le cas, dans une zone de chalandise certes plus large, je crains que la disparition des artisans- commerçants ne soit réellement programmée par les supporters de tels projets.

Concernant la zone commerciale du Clou Bouchet, nous savons tous que l'hypermarché Carrefour joue un rôle fondamental dans l'animation de ce quartier, voire de celui de la Tour Chabot/Gavacherie. C'est le résultat d'un long travail initié par les élus niortais depuis des décennies. Il permet, en plus, à des personnes parfois «ghettoisées» de trouver un espace plus convivial que les immeubles dans lesquels ils sont souvent confinés, sans moyen de locomotion. N'oublions pas que la ville de Niort s'est engagée à structurer la voirie de ce quartier en fonction de ce centre commercial Carrefour, pour en rendre l'accès plus sécurisé et plus facile aux piétons. Que d'argent public dépensé et, peut-être à dépenser, pour animer, revitaliser ces quartiers ! Il est aussi à craindre que ne restent clients de Carrefour que les personnes non motorisées de ces quartiers, accentuant par là même le caractère confiné de cette zone qui mérite pourtant beaucoup mieux et beaucoup plus, comme l'ont souvent souligné les maires successifs de la commune de Niort.

3) s'agissant des employés des grandes surfaces et de l'emploi

Très souvent la concurrence exacerbée que se livrent les grandes enseignes alimentaires les amène à ouvrir le dimanche accentuant au passage une fois de plus, au grand dam des élus, la disparition des petits commerces. Ces ouvertures dominicales se font aujourd'hui en infraction à la loi, puisque celles-ci sont pas autorisées par les textes en vigueur et chacun doit savoir qu'aucune autorisation préfectorale n'a été délivrée sur Niort. Si certains super marchés de petite taille situés en zone rurale assurent un rôle moteur le dimanche matin et dynamisent les commerçants locaux, il n'est pas sûr, à quelques exceptions près que ce soit toujours le cas en zone urbaine. Actuellement à Niort au moins 3 super sont ouverts le dimanche, ce constat peut faire craindre une banalisation de ce travail dominical et pourquoi pas, dans la foulée l'ouverture d'autres enseignes le dimanche matin, au nom de la libre concurrence et de la rentabilité.

Quoiqu'il en soit, les salariés seront sacrifiés sur l'autel de la concurrence du point de vue de leurs conditions de travail : je pense particulièrement à ces femmes et à ces hommes (mais

plus souvent les femmes) employées par les supermarchés, souvent à un temps partiel non choisi et qui travailleront le dimanche de façon de plus en plus fréquente, puis un jour sûrement de manière généralisée.

4) du point de vue des consommateurs

La grande distribution dans la guerre des prix pousse à l'hyper consommation appuyant ses campagnes promotionnelles de crédits à la consommation ou de cartes d'achats qui mènent quantité de foyers dont le pouvoir d'achat est en baisse à des situations de surendettements et de vie dramatiques. La course aux prix bas et au hard discount (que chaque enseigne alimentaire développe aujourd'hui aux fins de capter toujours plus de clients) attise, au niveau macro économique, les avatars de la mondialisation, les prix attractifs se payant au final par les délocalisations, et l'exploitation dans des pays émergents de populations paupérisées sous-payées, au mépris de la dignité des travailleurs, des normes sociales et environnementales.

Pour toutes ces raisons, que je tenais à vous exprimer, dans le cadre de la procédure d'enquête publique, mon opposition farouche à un projet de cette nature qui, in fine, ne servira personne sauf des intérêts particuliers, et qui, de plus est contraire à un aménagement du territoire harmonieux. A ce sujet, l'argument qui met en avant un rééquilibrage des zones d'activités niortaises entre le Nord de Niort et le Sud, n'est pas sans inquiéter, dans la mesure où demain, l'Ouest et l'Est pourront faire l'objet du même raisonnement, qui alors se solderait par des agrandissements et/ou des compléments à ce qui y existe déjà.

Je tenais donc, dans le cadre réglementé de la procédure dont vous avez la charge de la mise en oeuvre, à vous manifester mon avis négatif sur ce projet d'implantation, vous demandant de lui donner tout l'écho nécessaire lors de votre travail de restitution. Je suis convaincue qu'un autre projet est possible plus respectueux des hommes, du cadre de vie des populations de la CANet avec une définition d'activités différente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève GAILLARD